

du Mercure François.

304

1612.

l'homme, & qui ne subsiste que par l'homme  
& pour l'homme.

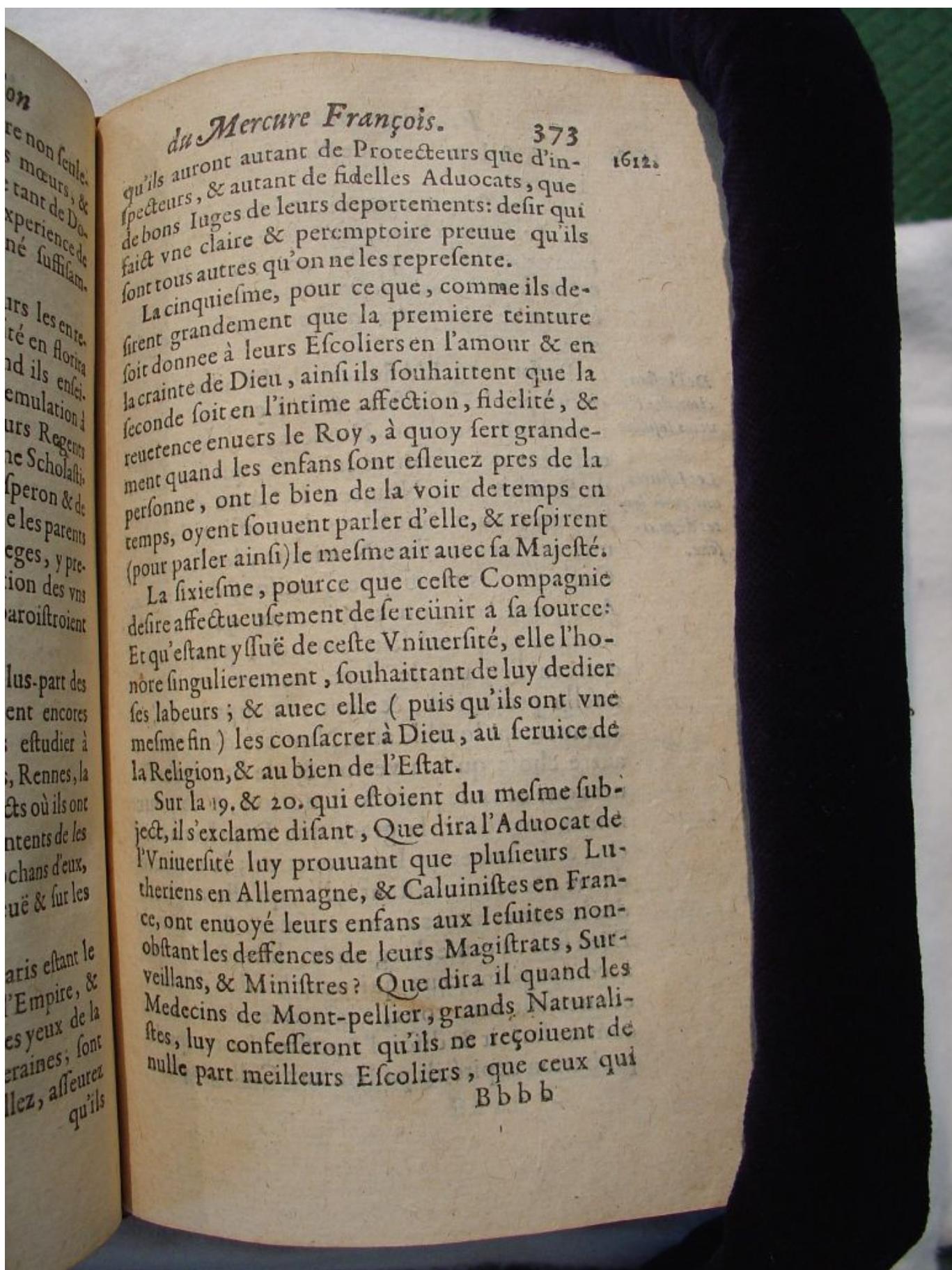
2. Iesus-Christ a conferé à l'ordre Hierarchique immédiatement, & per se les clefs, ou la jurisdiction, par l'immediate & reelle mission de tous les Apostres & Disciples.

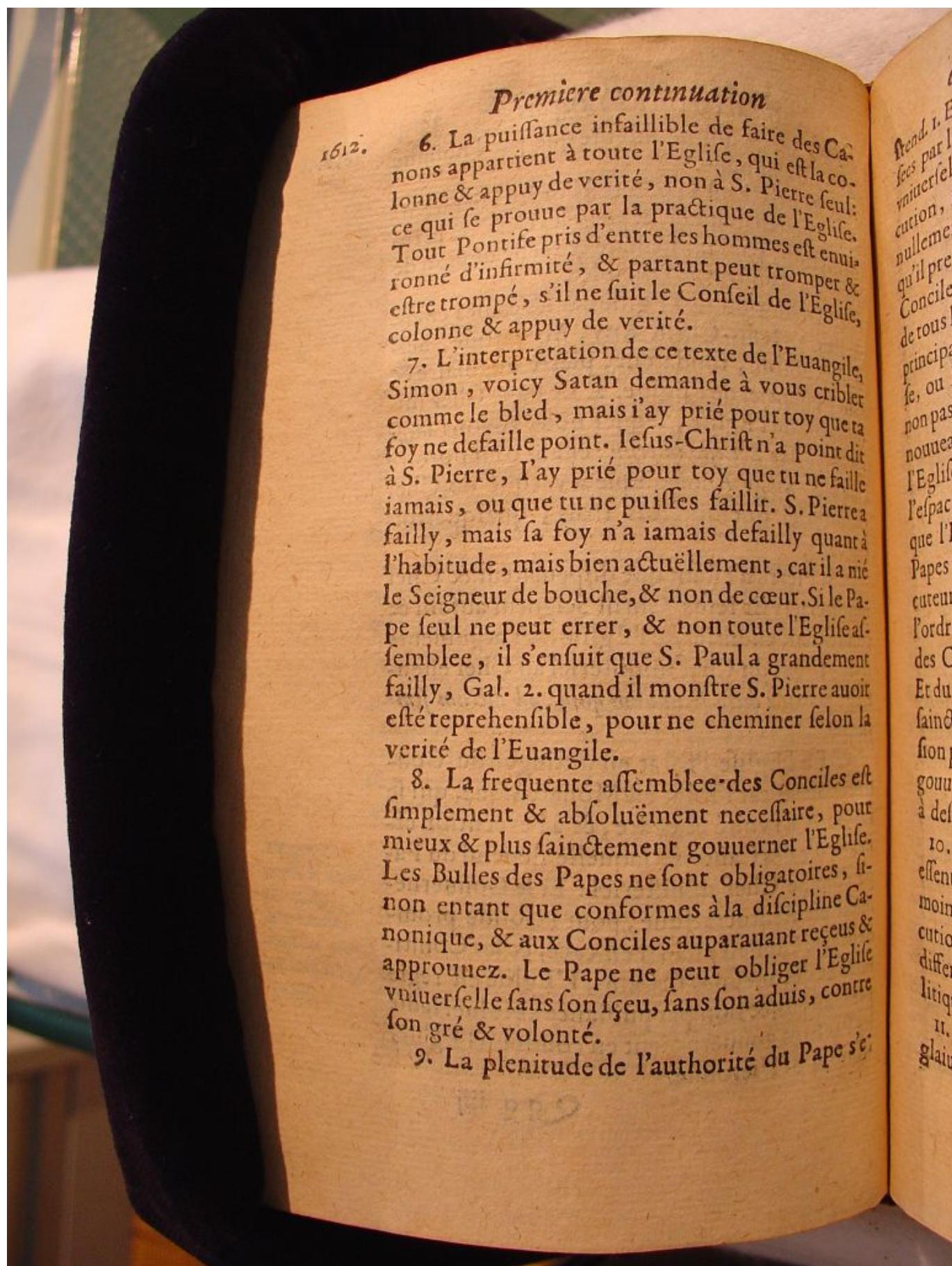
3. Definition de l'Eglise par ses causes essentielles. 1. Iesus-Christ Roy, Monarque, Seigneur absolu, fondateur, pierre angulaire & Chef essentiel de l'Eglise. 2. Le Pape Chef ministeriel de l'Eglise, lequel nous voyons *adesse & abesse sine Ecclesia interitu*: estant tout notoire que le S. Siege Apostolique a vacqué de Chef ministeriel quelquesfois trois, quelquesfois sept ans.

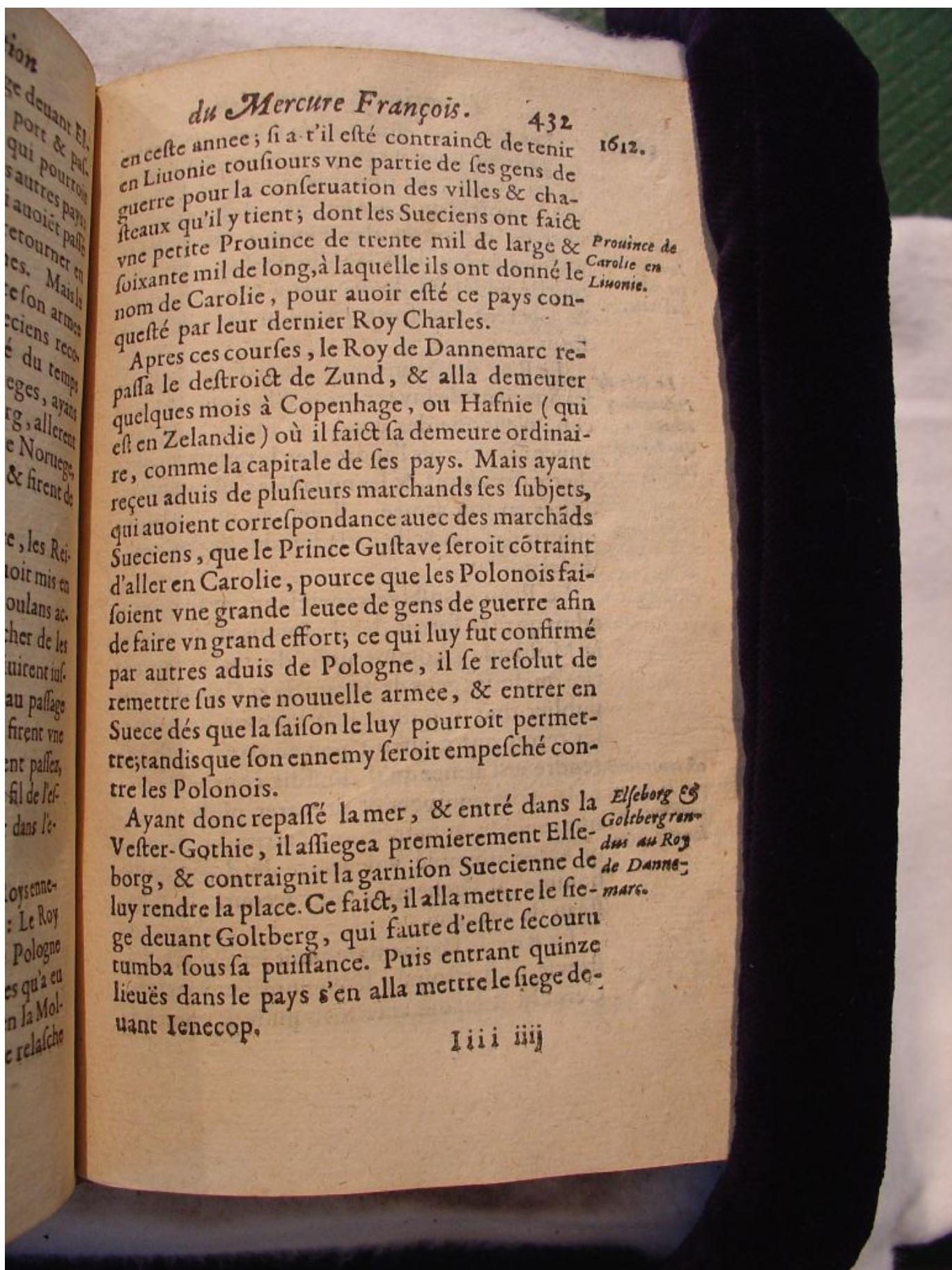
4. S. Pierre n'estant que dispensateur & Chef ministeriel; Et Iesus-Christ Seigneur absolu & fondement essentiel de l'Eglise, les arguments qui se tirent du Chef ministeriel au Chef essentiel, fallunt à dicto secundum quid, ad dictum simpliciter.

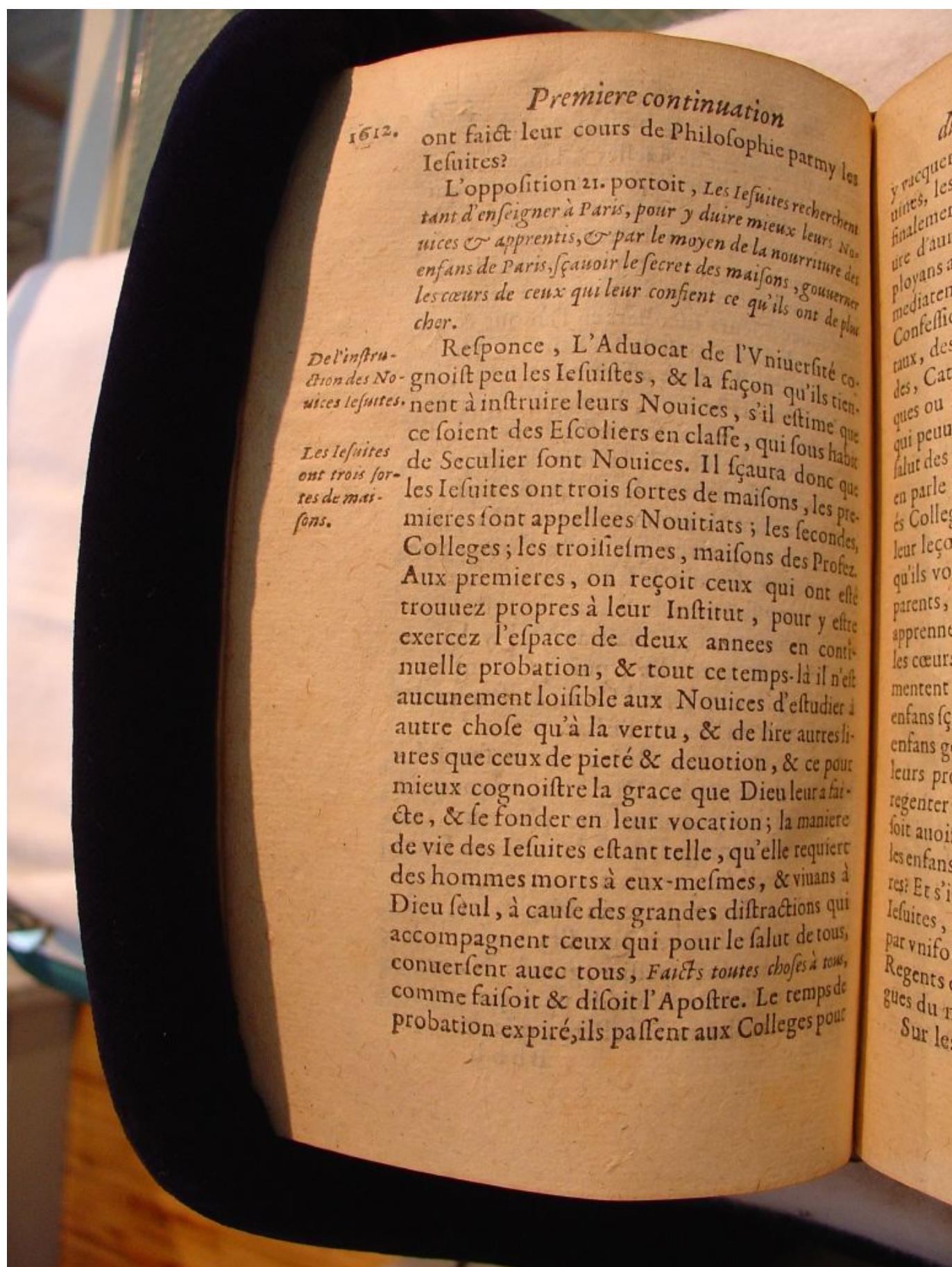
5. En l'Eglise l'Estat est distingué du Gouvernement: car l'Estat est Monarchique, qui se rapporte à l'vnité & ordre, & à l'execution efficacieuse des Canons, laquelle depend du Pape comme Chef ministeriel: Et le Gouvernement est Aristocratique, pour la solide prudence, le Conseil plein d'efficace, & les Constitutions des mesmes Canons, L'Eglise est regie par Canons, & non par puissance absoluë. Iadis les Prestres gouernoient en commun l'Eglise, tesmoin S. Hierosme.

Q q q iiii









*Premiere continuation*

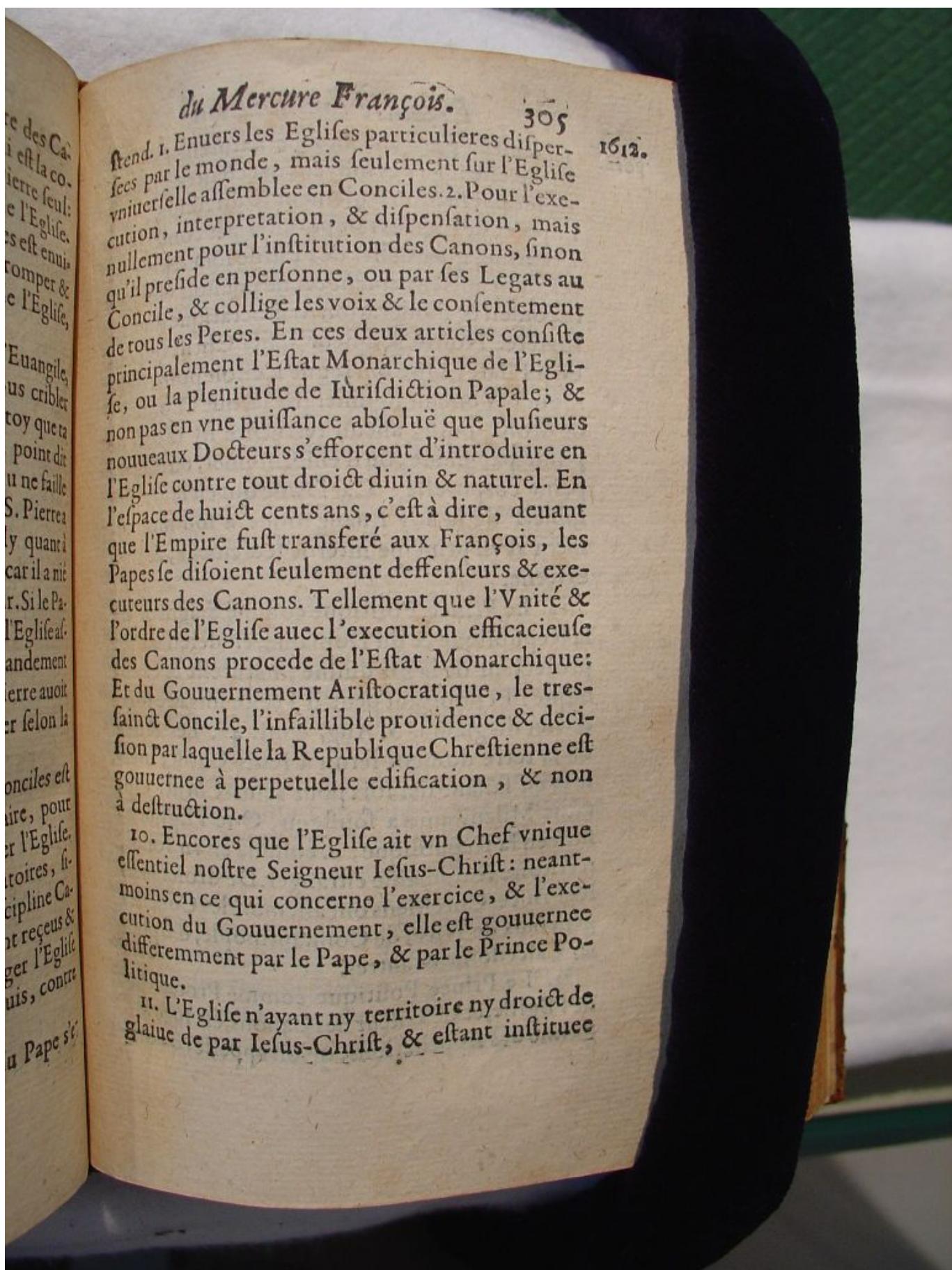
Les Sueciens estonez de si heureux succez  
ne peurent pour y remedier autre chose faire  
qu'un degast, & ruiner leur pays où l'armee  
des Danois deuoit passer, afin de leur empes-  
cher de recouurer des viures : Ils meirent  
mesmes le feu dans la ville de Ienecop, afin  
qu'elle ne seruist de couuert à leurs ennemis,  
& logerent vne forte garnison dans le Cha-  
steau.

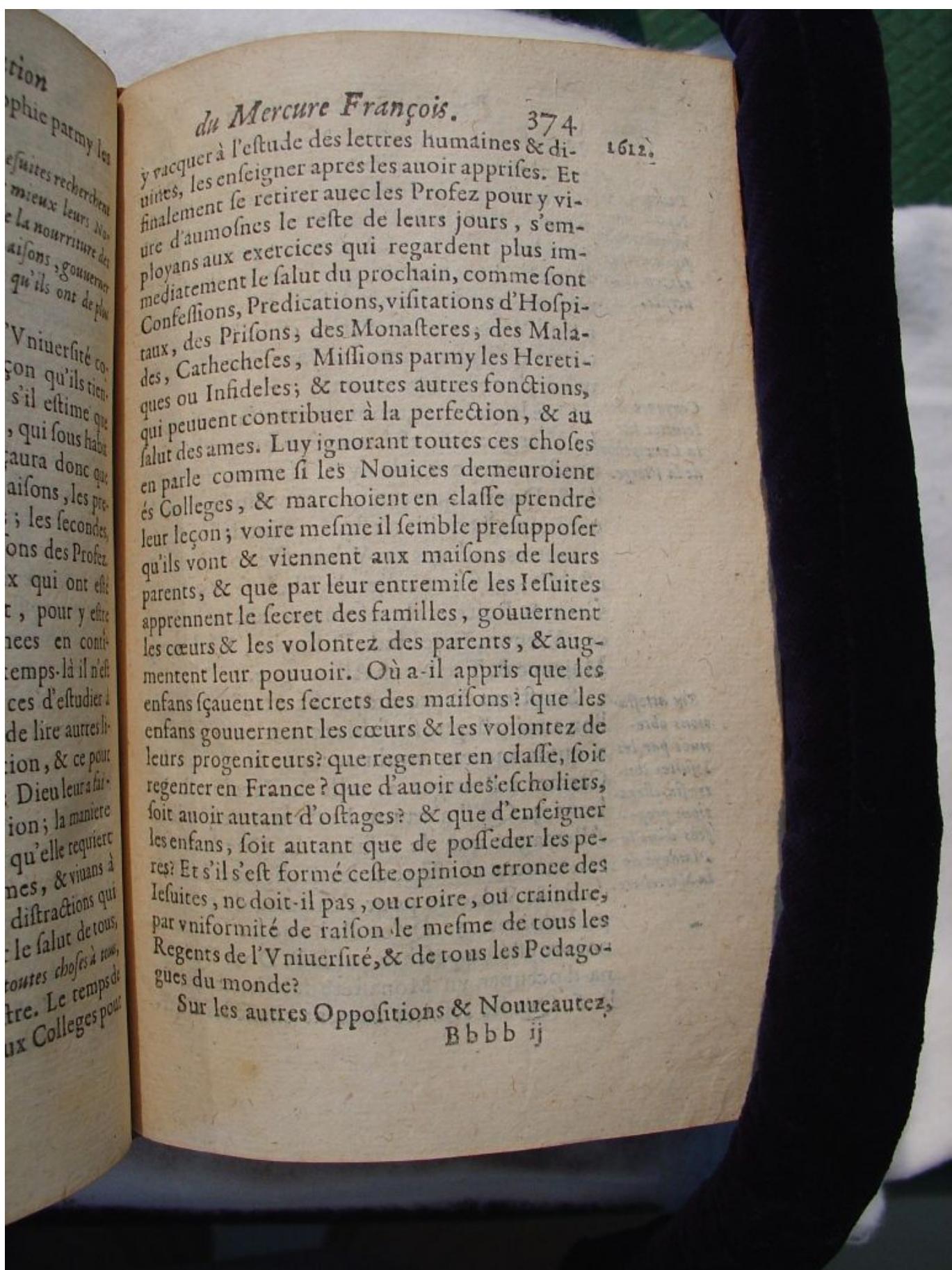
Le Roy de  
Dannemarc  
assiége le  
Chasteau de  
Ienecop.

Le Roy de Dannemarc ayant faict sommer  
les Sueciens de lui rendre le Chasteau de Iene-  
cop, n'eut que des coups de canon pour ref-  
ponce : Il esperoit l'auoir avec le temps, mais la  
cherte des viures, & les maladies s'estans intro-  
duites en son armee, il veit en vn seul iour  
mourir de faim & de maladie plus de trois cens  
de ses soldats.

Le Prince Gustave cependant, ayant reçeu  
aduis que les forces des Polonois alloient vers  
la Moldauie ( comme nous dirons cy apres)  
tire quelques gens de guerre de la Carolie, fait  
publier que le quinzieme homme de toutes  
ses terres qui pourroit porter armes eust à se  
~~et constraint~~ rendre en l'armee qu'il dressoit contre les Da-  
nois, faict equipper & preparer plusieurs ca-  
nons avec leurs munitions & attirail, tellement  
qu'ayant assemble vne arme de douze mille  
homme, il s'achemina pour secourir le Cha-  
steau de Ienecop.

Le Roy de Dannemarc auoit jetté dans Ve-  
stervic, qui estoit sur le chemin des Sueciens,  
Gerhard Ranzoui avec trois mille hommes de





*Premiere continuation*

1612. seulement pour vne fin supernaturelle & spirituelle, elle iuge des moyens necessaires à la beatitude par suasion seulement & direction, sans imposer des peines temporelles par contrainte. Les armes spirituelles de l'Eglise sont les censures, dont anciennement on ne pouuoit vsier sans le conseil & moderation Aristocratique du Presbytere. Nostre Seigneur Iesus-Christ respondit à Pilate; Que son regne n'estoit point de ce monde: Voulant signifier par là, que l'Eglise n'a de droit diuin, aucun territoire ny droit de punir par glaive, ou d'emprisonner, ou d'autre peine corporelle : Car l'ame qui est le propre sujet de la loy Euangelique a son mouvement d'un principe interne seulement, & non externe.

12. Le Prince Politique comme Seigneur de la Republique & du Domaine, est defenseur & proteeteur de la loy diuine, naturelle & canonique : Et pourtant peut-il à ceste fin faire loix, & vsier du glaive. S. Aug. epist. 48. Les Roys de la terre doivent servir à Iesus-Christ, mesmes en faisant des loix pour Iesus-Christ. Optatus Mileuitanus a soustenu, Que l'Eglise estoit en la Republique, c. comme en vn fonds, territoire & domaine estranger. De droit jadis les Princes Chrestiens ont assemblé les Conciles generaux de Nice, de Constantinople, d'Ephese, Calcedoine & autres.

13. Le Prince Politique comme Protecteur de l'Eglise, & defenseur des Canons, est iuge le gitime des Appellations, qu'on appelle comme

*du Mercure François.*

433

1612.

gueire, pour les empescher de passer, mais reconnoissant que la place n'estoit pas tenable, il aduertit le Roy de sa retraictte, lequel songeant aussi à la sienne, leua le siege devant Ienecop, distribua son armee sur les frontieres de la Scanie, & dans les places qu'il auoit prises; puis repassa la mer, & se retira à Copenhagen. De ce que le Prince Gustave a peu faire depuis qu'il a faict leuer le siege aux Danois devant le chasteau de Ienecop, il n'y en a point de Relations encor venuës.

Ceux de Lubec, & des autres villes Ansiatiques, incommodez du tout de ceste guerre, par laquelle tout trafic leur est interdit dans la mer Baltique, & en Moscouie, ont enuoyé leurs Ambassadeurs en Holande, (pour reconcilier entre les Danois & les Suecians.) où apres avoir fait leur legation, ils ont arresté ensemblement de tascher par tous moyens à la reconciliation des Danois & Suecians. Dieu leur en face la grace.

Voyons tout d'vne suite quelques particuliitez qui se sont passees à Constantinople, en Transiluanie, & de la grande perte que les Polonois ont euë en Valachie.

Au mois de Juin on ne parloit à Constantinople que des mariages de la sœur & des deux filles du Grand Turc : des Corsaires qui rodoient dans l'Archipelage, & de la guerre de Moldauie.

Pour les mariages, le 10. Juin Mehemet Bascha, fils de feu Cigale, fut marié à la sœur du <sup>Le Bascha  
Mehemet Sir  
gule espousa</sup>

